

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS165

présenté par

M. Quatennens, M. Coquerel, Mme Taurine, M. Mélenchon, M. Ruffin, Mme Ressiguiet,
Mme Rubin, M. Ratenon, Mme Obono, M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis,
M. Lachaud, M. Larive, Mme Fiat et M. Corbière

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« peuvent être mieux »

le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à renforcer le principe de participation des salariés à la gestion de leur entreprise conformément à l'article 8 du préambule de la constitution de 1946.